

Ville de Montréal

**Service du greffe**

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*M. Dominic Perri*

*Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidences**

*M<sup>me</sup> Paola Hawa*

*Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M<sup>me</sup> Valérie Patreau*

*Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*M<sup>me</sup> Caroline Braun*

*Arrondissement d'Outremont*

*M<sup>me</sup> Julie Brisebois*

*Village de Senneville*

*M<sup>me</sup> Daphney Colin*

*Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies-  
Pointe-aux-Trembles*

*M<sup>me</sup> Nathalie Goulet*

*Arrondissement d'Achatsic-  
Cartierville*

*M. Enrique Machado*

*Arrondissement de Verdun*

*M<sup>me</sup> Micheline Rouleau*

*Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet*

*Arrondissement de Villeray-  
Saint-Michel-Parc-Extension*

*M<sup>me</sup> Stéphanie Valenzuela*

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 25 août 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres**

**Mandat SMCE227482015**

**Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour la  
construction du poste de pompage et des structures  
de dérivation et de raccordement du Bassin Rockfield  
- Dépense totale de 24 397 290,93 \$, taxes incluses -  
Appel d'offres public CP21003-177690-C -  
(4 soumissionnaires)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

---

Katherine Fortier  
Coordonnatrice,  
Soutien aux commissions  
permanentes

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE227482015

*Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour la construction du poste de pompage et des structures de dérivation et de raccordement du Bassin Rockfield - Dépense totale de 24 397 290,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public CP21003-177690-C - (4 soumissionnaires)*

À sa séance du 3 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 10 M\$ ;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes:*
  - *Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 août 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la construction du poste de pompage et des structures de dérivation et de raccordement du Bassin Rockfield. Les invités présentent d'abord le schéma complet du projet, qui doit permettre, à terme, de réduire de façon importante les débordements d'eaux usées vers le fleuve, d'améliorer la performance du réseau de collecte et de réduire les refoulements d'égout chez les particuliers. Ils rappellent que nous pouvons compter actuellement environ cinq (5) débordements par année et que la mise en service de ce poste de pompage permettra de réduire ce nombre à un (1) débordement au cinq (5) ans. Ce projet a été divisé en deux phases, soit la construction du bassin

lui-même, aujourd'hui complétée, puis celle du bâtiment de service pour le branchement des équipements mécaniques et électriques, qui fait l'objet de l'appel d'offres à l'étude.

Après avoir fourni des détails sur la nature des travaux à réaliser et des quelques défis que pose ce projet, les invités ont discuté de l'appel d'offres lancé le 24 février 2022, après l'échec d'un premier, publié en mars 2021, et qui a dû être annulé en raison d'un écart jugé trop élevé entre l'estimation et le prix proposé par le seul soumissionnaire conforme. L'appel d'offres public associé à ce contrat a fait l'objet de douze (12) addendas afin d'apporter des amendements aux plans et devis, pour fournir des réponses aux questions des soumissionnaires ainsi que pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Sur les vingt-cinq (25) preneurs du cahier des charges, quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission conforme. L'analyse révèle un écart de 16,78 % entre *Pomerleau Inc.* et le deuxième plus bas soumissionnaire et de 24,70 % favorable à la Ville avec l'estimation préparée.

Quelques explications sur ces écarts ont ensuite été présentées à la Commission. Selon les invités, l'estimation a probablement fait l'objet d'une majoration trop importante. Il est aussi possible que l'adjudicataire, qui possède par ailleurs l'expertise pour la réalisation de ce projet, ait considéré des facteurs plus faibles pour la prise en compte du marché actuel. Il est également probable que *Pomerleau inc.* ait inclus une marge de profit plus faible à son offre en raison de sa volonté d'obtenir ce contrat pour compléter son carnet de commande. Enfin, le Service explique brièvement quels seraient les impacts d'un report de ces travaux, notamment sur la population et l'environnement.

Les commissaires ont demandé et obtenu des clarifications, entre autres, sur la durée de vie d'un tel projet face à la multiplication des forts événements météorologiques. Ils ont aussi discuté de la préparation de la soumission et de l'imprécision des données fournies par la firme externe. Les explications fournies par le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 10 M\$ ;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et répondant aux conditions suivantes:*
  - *Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE227482015 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**